

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Mardi 25 mars 2025

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi 25 mars 2025, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M^{me} Jessica Beauchemin, membre parent
M^{me} Marie-Ève Gauthier-Grenon, membre parent
M^{me} Marilyn Meynieu, membre parent
M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent et présidente
M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté;
M. Pierre-Olivier B. Côté, membre de la communauté
M. Michel De Oliveira, membre de la communauté
M^{me} Geneviève Allard, membre du personnel
M^{me} Annie Lalancette, membre du personnel
M^{me} Natalie Massicotte, membre du personnel
M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel
M^{me} Myriam Wagner, membre du personnel

ainsi que :

M. Christian Lacourse,
directeur général
M. Jonathan Charbonneau,
directeur général adjoint
M^{me} Chantal St-Louis,
personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu,
directeur du Service des ressources matérielles
M^{me} Laurence Cournoyer,
directrice des Services du secrétariat général et des communications
M. Florent Thaon,
directeur adjoint du Service des technologies de l'information
M^{me} Audrey Vadeboncoeur,
directrice des Services des ressources financières et de l'approvisionnement
M. Marc Vigneault,
directeur du Service des ressources humaines

alors que :

Mme Myriam Roy,
Mme Patricia Gagné
et
M. Mathieu Brochu, ont motivé leur absence

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19h00, la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marie-Claude Beaudoin que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

CA.2025-03-4328

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 5 février 2025;
4. Suites au procès-verbal;
5. Rapport du Comité de parents;
6. Rapport de la représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
7. Informations de la présidente du conseil d'administration;
8. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général :
 - a) Comité de gouvernance et d'éthique;
 - b) Comité de vérification;
 - c) Comité des ressources humaines;
 - d) Comité consultatif de transport;
9. CEPRE – Compte rendu des rencontres;
10. Parole aux élèves;
11. Période de questions du public;
12. Nomination d'un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;
13. Mini-terrain synthétique École Mgr-Brunault et municipalité de St-David;
14. Acquisition d'un terrain adjacent à l'École Au Petit Bois;
15. Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;
16. Approbation de l'état des taxes scolaires dues;
17. Budget révisé;
18. Rapports de la direction générale;
 - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme;
 - b) Décision(s) prise(s) par la direction générale;
19. Varia;
20. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 5 février 2025 CA.2025-03-4329	Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ; Il est proposé par M. Michel De Oliveira que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 5 février 2025 soit adopté tel que rédigé.
	Adopté unanimement

Suites aux procès-verbaux	Période de questions quant aux suites données au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 5 février 2025.
---------------------------	--

Rapport du Comité de parents	M ^{me} Jessica Beauchemin, représentante du Comité de parents, informe les membres du conseil d'administration que la dernière rencontre du Comité de parents a eu lieu le 19 mars 2025. Elle fait part des principaux sujets qui ont été abordés dans le cadre de cette rencontre : <ul style="list-style-type: none">- État de situation – incendie ESBG;- Information sur les campagnes de financement dans les écoles;
---------------------------------	---

Rapport de la représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy	M ^{me} Marie-Claude Beaudoin, représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy, informe les membres du conseil qu'il n'y a pas eu de rencontre.
--	---

Informations de la présidente du conseil d'administration	La présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy communique de l'information sur divers sujets liés à ses fonctions.
--	---

Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général	<p>a) <i>Comité de gouvernance et d'éthique;</i> Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.</p> <p>b) <i>Comité de vérification;</i> Présentation du budget révisé.</p> <p>c) <i>Comité des ressources humaines;</i> Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.</p> <p>e) <i>Comité consultatif de transport;</i> Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.</p>
CEPRE – compte rendu des rencontres	<p>Le directeur général et la directrice des Services éducatifs communiquent de l'information sur la rencontre du Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CEPRE) tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.</p> <p>Ils transmettent et expliquent les recommandations émises par le Comité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de mise en œuvre du PEVR : activités "regard critique sur notre plan de mise en œuvre";- Revoir, à travers l'ensemble de nos moyens, un classement (impact et faisabilité);- L'activité sera également travaillée dans un prochain comité consultatif de gestion.
Parole aux élèves	<p>Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.</p> <p>Aucune intervention.</p>
Période de questions du public	<p>Période de questions réservée aux interventions du public.</p> <p>Aucune intervention.</p>
Nomination d'une responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité CA.2025-03-4330	<p>Considérant la Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;</p> <p>Considérant l'article 19 de la <i>Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>;</p> <p>Considérant la résolution CA.24-10-4289;</p> <p>Considérant les clarifications du ministère à l'effet qu'il est préférable que le responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité ne soit pas un hors cadre ou un haut dirigeant d'un organisme;</p> <p>Considérant que le profil de madame Marilou Chapdelaine, coordonnatrice du service des ressources humaines du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, correspond aux critères énumérés dans la Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;</p> <p>Il est proposé par Mme Chantal St-Louis :</p>

De nommer madame Marilou Chapdelaine coordonnatrice du service des ressources humaines du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

D'autoriser monsieur Christian Lacourse, directeur général, à signer tous les documents nécessaires relativement à cette résolution.

Adopté unanimement

Mini-terrain
synthétique École
Mgr-Brunault et
municipalité de St-
David
CA.2025-03-4331

Considérant que la municipalité souhaite faire un don d'un mini-terrain synthétique sur le terrain de l'école Mgr-Brunault;

Considérant que le terrain de soccer situé sur le terrain de l'école a plusieurs problématiques, notamment de drainage, et qu'il serait dans l'intérêt des élèves de pouvoir bénéficier d'une surface aménagée;

Considérant que la municipalité sera responsable de l'entièreté des travaux et qu'elle en assumera la totalité des coûts;

Considérant que la municipalité sera responsable de l'entretien du terrain et qu'elle en assumera la totalité des coûts pour toute la durée de l'entente de partage de la cour d'école à intervenir;

Considérant que le coût des travaux est présentement estimé à plus ou moins 80 500\$ avant taxes par la municipalité;

Considérant qu'en contrepartie, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et la municipalité de St-David signeront une entente de partage de la cour d'école, de sorte que les citoyens auront accès aux infrastructures en dehors des heures de classe et selon les modalités prescrites dans l'entente de partage à venir;

Considérant que la durée de vie utile d'un terrain synthétique est estimée entre 15 et 20 ans;

Il est proposé par M. Michel De Oliveira :

- De permettre à la municipalité de St-David de construire, sur le terrain de l'école Mgr-Brunault à l'endroit où il y a présentement le terrain de soccer, un terrain synthétique d'un minimum de 6000 pieds carrés, ligné, conformément aux lois et règlements en vigueur;
- De signer une entente de partage de la cour d'école d'une durée de 15 ans, afin que les citoyens de la municipalité puissent bénéficier des infrastructures en dehors des heures normales de classe;
- D'autoriser la direction générale de signer toute entente et tout document relatif à la présente résolution.

Adopté unanimement

Acquisition d'un
terrain adjacent à
l'École Au Petit
Bois
CA.2025-03-4332

Considérant que les propriétaires du lot 3 917 946, adjacent au terrain de l'École Au Petit Bois, souhaitent le mettre en vente;

Considérant que ce lot, d'une superficie de 520,000 m², a une valeur municipale de 46 800 \$;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des élèves ainsi que de la saine gestion de fonds public d'acquérir ce lot en plus d'acquitter les taxes



dues sur ce lot, pour une valeur totale approximative de 14 000\$ (13 000\$ pour le lot, et 1000\$ de taxes impayées);

Considérant le prix convenu, la valeur de l'immeuble, ainsi que l'ajout d'espace que cela représente pour les élèves;

Il est proposé par : M. Pierre-Olivier B. Côté :

D'autoriser le directeur général du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, pour et au nom de l'organisme, de signer tous les documents relatifs à l'acquisition du lot 3 917 946 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, de la Ville de Sorel-Tracy.

Adopté unanimement

Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux

CA.2025-03-4333

Considérant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* (projet de loi 47);

Considérant que tout organisme scolaire doit, dès à présent, se doter du Code d'éthique selon la forme prescrite par le ministre;

Considérant que l'adoption du Code d'éthique prescrit par le ministre doit se faire au maximum le 5 avril 2025;

Considérant qu'il n'est pas possible de modifier ou de retirer le contenu du Code d'éthique prescrit par le ministre, de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder aux consultations préalables habituellement nécessaires avant l'adoption d'une politique ou d'un code d'éthique;

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy avait déjà un Code d'éthique en vigueur (141 - Code d'éthique du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy);

Considérant qu'il est uniquement possible d'ajouter du contenu additionnel au Code d'éthique prescrit par le ministre;

Considérant que le Centre de services scolaire débutera un processus d'arrimage entre le Code d'éthique du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et le Code d'éthique prescrit par le ministre afin d'étudier la possibilité d'ajouter du contenu à ce dernier;

Considérant le délai imposé, pour l'adoption du Code d'éthique prescrit par le ministre;

Il est proposé par Mme Jessica Beauchemin :

D'adopter le *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux* (forme prescrite par le ministre), tel que versé au présent dossier de séance;

De maintenir en vigueur le Code d'éthique du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (141);

En cas de contradiction entre le Code d'éthique du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (141) et le Code d'éthique prescrit par le ministre, ce dernier prévaut;

Adopté unanimement

Approbation de
l'état des taxes
scolaires dues
CA.2025-03-4334

La directrice des services des ressources financières et de l'approvisionnement donne des explications : l'objectif est de permettre au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy de poursuivre les démarches pour les taxes qui n'auraient pas encore été acquittées en date de ce jour.

Considérant l'article 339 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c.I-13.3) stipule que le directeur général prépare un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires ;

Considérant l'article 340 de la Loi sur l'instruction, cet état doit être soumis au Conseil d'administration pour approbation ;

Considérant les dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, articles 1022 et suivants) de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19, articles 511 et suivants) et l'article 341 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que les informations contenues dans cet état peuvent être transmises aux organismes concernés aux fins de la vente des immeubles ;

Considérant que certains contribuables n'ont pas acquitté en totalité leurs comptes de taxe scolaire et les démarches de perception entreprises pas le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy sont demeurées infructueuses;

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy transmettra aux municipalités, villes ou municipalités régionales de comté uniquement des immeubles pouvant faire l'objet d'une vente sur leur territoire respectif.

Il est proposé par M. Michel De Oliveira d'adopter l'état en date du 13 mars 2025 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire soit approuvé tel que déposé.

Adopté unanimement

Budget révisé
2024-2025

La directrice des ressources financières et de l'approvisionnement communique de l'information concernant le budget révisé 2024-2025, présenté au Comité de vérification du mardi 18 mars 2025

- Clientèle étudiante : variation de 17 au secteur jeune, et 44 au secteur adulte;
- Efforts budgétaires, leurs cibles et leurs impacts;
- Résultats prévus : 953 000\$ récupéré par rapport au budget initial;
- Subvention de fonctionnement – présentation des augmentations les plus importantes;
- Charges – variations les plus importantes;
- Impact de la pénurie de personnel;
- Variations dans les allocations d'investissement;
- Changements dans les opérations courantes des écoles;

Rapports de la
direction générale

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs de dirigeant de l'organisme et des pouvoirs de direction générale qu'il a exercés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics pour la période comprise entre le 5 février et le 25 mars 2025.

Aucune question ni commentaire.

Varia Période réservée au traitement de sujets d'informations supplémentaires. Les membres discutent de la pénurie de personnel, sur les impacts de celles-ci, et des mécanismes mis en place.

Levée de la séance À 19h43, il est proposé par Mme Geneviève Allard que la présente
CA.2025-03-4335 assemblée soit levée.

Adopté unanimement

La présidente,



La secrétaire,

